

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2025 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEaux - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD - Madjid BRIBI.

Membres représentés : Benoît LAFFONT par Philippe HEITZ

Membre absent : Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance : Emeline RAPAUD

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025 à l'unanimité.

D2025-10-40 : Vente terrain chemin rural de Ravoulet suite déclassement 1998

Une portion de chemin rural située au coeur du site de tir de Ravoulet a été déclassée en 1998 suite à une enquête publique, dans l'objectif de la céder au propriétaire du site M. Gilbert Meyrand.

La procédure n'est pas allée jusqu'au bout à l'époque du fait de l'incendie de 2000. Il s'agit aujourd'hui de la finaliser et ainsi de procéder à la vente de ce terrain.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à une vente au prix de 0,30 €/m², pour tenir compte de l'inflation par rapport à 1998 et être en cohérence avec les prix pratiqués aujourd'hui pour ce type de chemin.

Les coûts liés à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération pour la procédure de vente est adoptée à l'unanimité (9 votants).

D2025-10-41 : Décision modificative N°4 budget de la commune

Les travaux du pont de Mounes de cette rentrée 2025 s'avèrent plus onéreux que prévus. Sur les 143 k€ initialement prévus, et les 80 k€ de subventions attendues, il faut compter une plus-value de 43 000 € en dépenses d'investissement.

Ainsi il est nécessaire d'inscrire cette somme en ligne supplémentaire dans le budget communal.

Le coût final des travaux du pont de Mounes est donc de 178 k€.

En parallèle et à titre d'information, les travaux du pont de Vernas, prévus initialement en 2025 pour un budget prévisionnel de 55 k€ n'auront pas lieu cette année. Il est donc possible de transférer 43 000 euros de crédits ouverts pour le pont de Vernas vers l'opération du pont de Mounes.

Le projet de délibération pour décision modificative n°4 du budget communal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Questions diverses

Antenne relais de télécommunication :

Le projet d'État d'installation d'une nouvelle antenne pour mieux couvrir certaines zones (centre bourg, hameau de la côte des gardons) avancent.

Une antenne est prévue dans un champ privé, juste au-dessus de la route de Vanosc, en amont du hameau de Vireuil-le-bas.

Le prestataire missionné par l'État demande à présent à la commune son avis sur la hauteur du mât. Il est discuté de l'impact paysager de l'antenne.

Vu les 2 prises de vue de drone, prises à 30 et 36 mètres, et le photo-montage présenté par le maire pour présenter l'insertion paysagère de l'antenne dans les 2 cas, il est retenu par le conseil municipal une antenne à 30 mètres. En effet, celle à 36 mètres dépasse trop largement la cîme des arbres sans présenter de plus-value notable pour la couverture du bourg et de la Côte des Gardons. Un pylône de 36 m, visible du hameau de Vireuil-le-haut, en permettrait une couverture maximale. Mais les habitants ont été reçus en mairie et ne tiennent pas à être desservis par une nouvelle antenne visible. Un pylône de 30 m ne sera pas visible de Vireuil-le-Haut.

Emprunt pour trésorerie

Il est nécessaire de procéder à emprunt pour le financement des travaux du pont de Mounes. Deux banques ont été consultées. Une proposition est encore attendue sous peu.

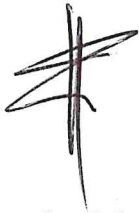
Signature convention avec le SDIS

Il est prévu la signature d'une convention entre la mairie et le SDIS 42 pour faciliter la libération des sapeurs pompiers volontaires sur leurs heures de travail.

En effet, le SDIS connaît un déficit d'agents sapeur-pompiers en journée, en semaine.

L'agent technique communal étant sapeur-pompier et souhaitant pouvoir répondre aux sollicitations du SDIS, la mairie de Burdignes est tout à fait favorable à cette convention.

Fin de la réunion à 21h30

<u>Signatures</u>		
Le Maire		
Le Secrétaire de Séance	